



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 74953

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation difficile des associations de service à domicile. Alors que la mise en place de l'APA a pour conséquence une augmentation importante de la charge de travail pour ces structures, le passage aux 35 heures va se traduire par une baisse d'activité. En effet les embauches compensatrices accordées par la Commission nationale d'agrément sont voisines de 6 % alors que la réduction du temps de travail est de 10,26 %. En se basant sur ces chiffres, un effort financier des autorités publiques est nécessaire pour que plus de personnel d'aide à domicile puisse être embauché. Il lui demande en conséquence quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de faciliter le passage aux 35 heures dans les associations de service à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74953

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1847